

## Intitulé LES IMPÔTS COMMERCIAUX DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF

### Objectifs

Depuis 10 ans et la parution de l'instruction fiscale du 18 décembre 2006, la fiscalité des organismes sans but lucratif a considérablement évolué, tant en ce qui concerne les spécificités propres au secteur des ESMS que certaines règles plus générales (en matière de TVA notamment) mais qui s'appliquent aussi aux activités associatives.

- ◆ Acquérir une connaissance approfondie de la fiscalité des associations et autres organismes à but non lucratif (OBNL) ;
- ◆ Pouvoir gérer le développement d'activités complémentaires lucratives de votre association au travers de la filialisation et de la sectorisation ;
- ◆ Découvrir, au travers de nombreux exemples concrets et de jurisprudence, les exonérations souvent méconnues dont peuvent bénéficier les associations et plus particulièrement celles du secteur sanitaire et médico-social.

**Pré-requis :** aucun prérequis spécifique

### Programme

1. Les différentes sources de financement des associations et conséquences en matière fiscale.

- Les sources de financement : fonds propres, fonds empruntés, gestion du patrimoine, revenus d'activité, subventions, appel à la générosité du public,
- Les ressources tarifées des ESMS sont-elles des subventions ?
- Conséquences fiscales.

2. Le texte de référence et la démarche à réaliser.

- L'instruction fiscale 4 H 5 06 du 18/12/2006,
- Les critères doctrinaux et jurisprudentiels de « non-lucrativité » : complexité,
- Les règles issues de la doctrine administrative : une démarche en 3 temps,
- Illustrations par des exemples concrets de situations rencontrées.

3. Distinguer les impôts commerciaux, les taxes fiscales et les taxes sociales.

- Le principe d'unicité des impôts commerciaux : un principe discutable,
- La TVA : droit à déduction, taxe sur les salaires, focus sur le secteur ESMS,
- L'impôt sur les sociétés : le mécanisme, les revenus du patrimoine, les règles différentes suivant la nature juridique de l' EHPAD,
- La contribution Economique territoriale : le mécanisme, la CFE, la CVAE,
- La taxation du patrimoine de l'association : taxe foncière, d'habitation,
- Les autres taxes : taxe d'apprentissage, formation professionnelle, sur les salaires, effort construction, sur les contrats d'assurances, ...

4. Les outils pour isoler vos activités lucratives et réduire le risque fiscal.

- La sectorisation : définition, modalité de mise en œuvre, conséquences,
- La filialisation : définition, modalité de mise en œuvre, conséquences,
- Tableau de synthèse et d'aide au choix.

### Date

6 décembre 2018

### Lieu

Dijon ou Besançon

### Durée

1 jour – 7 heures

### Tarifs (\*)

280 € (Adhérent)  
360 € (Non-Adhérent)

### Public

Directeurs, responsables administratifs et financiers, comptables, décideurs.

### Méthodes et moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

Apports théoriques, notionnels et méthodologiques illustrés par des exemples pratiques ;  
Etude de cas concrets avec les participants ;  
Remise aux stagiaires des supports pédagogiques et d'un dossier documentaire.  
Vidéoprojection

### Modalités d'évaluation de la formation

Evaluation à chaud  
Evaluation à froid  
Elaboration d'un bilan de stage

### Modalités de sanction de l'action de formation

Emargement par demi-journée  
Attestations individuelles de formation

### Intervenant

Cabinet AEC

(\*) : Tarifs TTC, Hors frais de restauration. Une participation gratuite pour tout administrateur d'association accompagnant un stagiaire salarié de la structure (dans la limite des places disponibles)

Service formation URIOPSS BFC

Organisme enregistré sous le numéro 43250002125—Siret n°778 298 315 00038

Maison de l'ESS, 7 rue Léonard de Vinci—25000 BESANCON

Tel : 03.81.82.18.13 — www.uriopss-bfc.fr — formation@uriopss-bfc.fr